



**FORMULAIRE - 2021
DEMANDE DE PERMIS /
PISCINE RÉSIDENTIELLE**

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc H9X 1M2
Téléphone : 514-457-5500
Télécopieur : 514-457-6087
Courriel : info@sadb.qc.ca

| | |
|---------------------|--|
| Date de la demande | |
| Adresse des travaux | |

PROPRIÉTAIRE

| | |
|--|--|
| Nom du propriétaire ou mandataire autorisé | |
| Adresse | |
| Numéro de téléphone | |
| Adresse courriel | |

ENTREPRENEUR/ EXCÉCUTANT

| | |
|------------------------------|--|
| Nom du responsable de projet | |
| Nom de la compagnie | |
| Adresse | |
| Numéro de téléphone | |
| Numéro RBQ | |

TRAVAUX

| | |
|----------------------------------|--|
| Date prévue de début des travaux | |
| Date prévue de fin des travaux | |
| Coût | |

DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- Un plan implantation à l'échelle de la piscine et de tous ses équipements avec les distances de séparation avec les limites du terrain et du bâtiment principal et de tous les bâtiments accessoires;
- Hauteur et dimension de la piscine hors terre ou du spa;
- Si présence d'un tremplin, indiquer la profondeur de l'eau, la distance entre le tremplin et la surface de l'eau;
- La position des fils électriques;
- L'emplacement, la hauteur et le type de clôture protégeant la piscine.

FRAIS

Tarif du permis (non remboursable) :

- Piscine hors terre et spa : 115 \$
- Piscine creusée : 177 \$

RÈGLEMENTATION

- Hauteur de l'enceinte min. de 1,2 m (48");
- Les matériaux pour l'enceinte sont le bois, le métal, le mur de brique ou de pierre. **UNE HAIE OU DES ARBUSTES NE PEUVENT PAS CONSTITUER UNE ENCEINTE;**
- Un dispositif de fermeture et verrouillage automatique (loquet et ressort) situé à l'intérieur de l'enceinte;
- Espacement entre les barreaux doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 cm (4");
- La piscine hors terre doit avoir une hauteur minimum de 1,2 m (48") et une piscine démontable doit avoir une hauteur minimum de 1,4 m (55") pour être dépourvue d'enceinte;
- L'échelle de la piscine hors terre ou démontable doit être munie d'une portière de sécurité qui se verrouille automatiquement;
- Les appareils mécaniques doivent être installés à plus 1 m (36") de la piscine;
- Un spa doit être recouvert d'une enveloppe de sécurité automatique ou manuelle munie de verrouillage;
- Doit respecter les marges de 1,2 m (48") (ou plus si lot de coin).

*****Selon le règlement 755, l'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation préalable et l'entreposage de matériaux et d'équipements est interdit lors des travaux*****

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je soussigné, _____ certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature : _____ Date : _____